



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°3/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 9 avril 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Votants : 10

COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Présents : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, Mme Marie-Claude CALAS.

Absents excusés : M. Sylvain LIMOUSSIERE, M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS.

Procuration : de M. Anthony CHRETIEN à M. Jean-Michel VERBEKE
de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES

Secrétaire de séance : Mme Magalie FIAES

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du et le Comptable des finances publiques du SGC de Sarcelles, pour l'année 2023.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable des finances publiques du SGC de Sarcelles,
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Article unique : Prend acte, à l'unanimité, que les écritures du et le Comptable des finances publiques du SGC de Sarcelles pour l'exercice 2023 sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023, et approuve le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Francis MALLARD

